Produit par

Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité
275 COV PREMIUM C.V., SEMI-LUSTRE, BLANC

1. Identification

Nom du produit	275 COV PREMIUM C.V., SEMI-LUSTRE, BLANC		
Code du produit	450-0021		
Autres moyens d'identification	275 VOC PREMIUM C.V., SEMI-GLOSS, WHITE.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour : toute autre utilisation non mentionné sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide et vapeurs inflammables. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 3)
Irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Sensibilisation cutanée (Catégories 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1B)
Cancérogénicité (Catégories 1A)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1A)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :
Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 2).
Danger à long terme pour le milieu aquatique (Catégorie 2)

DANGER
H226 : Liquide et vapeurs inflammables
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H350 : Peut provoquer le cancer

H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au foetus
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321: Traitement spécifique (voir la section 4 de la fiche FDS).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P391 : Recueillir le produit répandu.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	**CAS**	**Teneur en % en masse**
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	26 - 28 %
Dioxyde de titane	13463-67-7	20 - 22 %
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	68002-19-7	9 - 11 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	6 - 8 %
Alcool butylique normal	71-36-3	2 - 4 %
Méthyl propyl cétone	107-87-9	0.5 - 1.5 %
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	0.5 - 1.5 %
Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	0.5 - 1.5 %
Silice amorphe	7631-86-9	0.5 - 1.5 %
Xylène	1330-20-7	0.3 - 0.7 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.1 - 0.5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Extincteurs de classe B. Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO_2). Ne pas utiliser de jet d'eau direct.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Demeurer le dos contre le vent du déversement. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. P.S. : Les chiffons et autres matériaux imbibés de peinture ou de solvant peuvent spontanément s'enflammer s'ils sont empilés dans un tas. Entreposer les chiffons imbibés de peinture ou de solvant dans un contenant en métal rempli d'eau et avec un couvercle étanche.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Les conteneurs de ce produit peuvent être dangereux même vides. Comme les contenants vides contiennent des résidus du produit (vapeur, liquide), toutes les précautions de danger mentionnées dans cette fiche doivent être respectées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Dioxyde de titane : 5000 mg/m3. Alcool éthylique : 3300 ppm. Alcool butylique normal : 1400 ppm. Silice amorphe fumée : 3000 mg/m3. Méthyl propyl cétone : 1500 ppm. Xylènes : 900 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.

p-Chloro trifluorométhyl benzène	VEMP (8h)		25 ppm		Autre
Dioxyde de titane	VEMP (8h)	Poussière totale		10 mg/m^3	ACGIH , BC, ON, RSST
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD		1000 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		1000 ppm	1880 mg/m^3	RSST
Alcool butylique normal	Plafond		30 ppm		BC
			50 ppm	152 mg/m^3	RSST (Pc, RP)
			15 ppm		BC

	VEMP (8h)				
			20 ppm		ACGIH , ON
Silice amorphe	VEMP (8h)	Poussière respirable		3 mg/m^3	ACGIH , BC
		Poussière respirable		6 mg/m^3	RSST
		Poussière totale		10 mg/m^3	ACGIH , BC, ON
Hydroxyde d'aluminium	VEMP (8h)	Poussière respirable		1 mg/m^3	ACGIH , BC, ON
		Poussière totale		10 mg/m^3	RSST
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	VECD		75 ppm		BC
	VEMP (8h)		50 ppm		BC , US AIHA
			50 ppm	270 mg/m^3	ON
Méthyl propyl cétone	Plafond		150 ppm		ACGIH , ON
	VECD		250 ppm		BC
	VEMP (8h)		150 ppm		BC
			150 ppm	530 mg/m^3	RSST
Xylène	VECD		150 ppm		ACGIH , BC, ON
			150 ppm	651 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m^3	RSST
Éthylbenzène	VECD		125 ppm	543 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m^3	RSST

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de Néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Inflammable
Couleur	Blanc	**Limite d'inflammabilité**	N.Dis.
Odeur	Non	**Point d'éclair**	37°C (98.6°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	**Température d'auto-inflammation**	N.Dis.
pH	S.O.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	Oui
Point de fusion	N.Dis.	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	**Densité de vapeur**	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	78°C (172.4°F)	**Densité relative**	1.3370 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau (>50%)	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	**Viscosité**	N.Dis.
% de volatilité	41.47%	**Masse moléculaire**	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides minéraux, les agents oxydants forts (comme l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	p-Chloro trifluorométhyl benzène	Ingestion	5546 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	20 mg/l/4h	Souris	CL50
			22 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Dioxyde de titane	Ingestion	>10000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>6.82 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>10000 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion	7060 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	39 mg/l/4h	Souris	CL50
		Peau	20000 mg/kg	Lapin	DL50

Alcool butylique normal	Ingestion	2510 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	24.2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	Ingestion	8532 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	28.7 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
Hydroxyde d'aluminium	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
	Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
Méthyl propyl cétone	Ingestion	3730 mg/kg	Rat	DL50
		1600 mg/kg	Souris	DL50
	Inhalation	11 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	6472 mg/kg	Lapin	DL50
Silice amorphe	Ingestion	>3300 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	>2 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	>5000 mg/kg	Lapin	DL50
Xylène	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50
Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50
	Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables

Peau, yeux, inhalation, ingestion.

Effets retardés, immédiats et chroniques

Voie oculaire

Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. L'alcool butylique dans les yeux de lapins a entraîné une irritation grave de la cornée et des lésions aux yeux (OCDE 405). L'application en excès d'une solution de dilution de 5% sur les yeux a produit un effet irritant. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués séparément avec les ingrédients de ce mélange ont donné des résultats de non irritant à corrosif.

Voie cutanée

Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, une irritation et une dermatite. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.

Voie respiratoire

Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'inhalation de haute concentration de vapeur ou l'inhalation prolongée de concentrations plus basses peut causer des dommages au foie, reins, poumons et les organes hématopoïétiques. La surexposition professionnelle répétée et prolongée au solvents peut causer des dommages au cerveau et au système nerveux central.

Voie orale

Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le p-Chloro trifluorométhyl benzène est un sensibilisant de la peau (souris, OCDE 429). Peut causer une réaction allergique de la peau. Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.

Classification CIRC / NTP

Nom chimique	CIRC	NTP
Dioxyde de titane	2B	-
Silice amorphe	-	-
Éthylbenzène	2B	-

CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène.
NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.

Cancérogénicité

Le dioxyde de titane, sous forme de poussière, peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de

		titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture et un mastic, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. Il existe des preuves suffisantes de la cancérogénicité des boissons alcoolisées chez les humains (CIRC). L'apparition de tumeurs malignes de la cavité buccale, du pharynx, du larynx, de l'oesophage, du foie, du sein et colorectal est causalement liée à la consommation excessive de boissons alcoolisées. Cependant, la possibilité de ces effets se produisent est pour les consommateurs chroniques d'alcool éthylique. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
	Mutagène	Contient des ingrédients potentiellement mutagènes.
	Toxicité sur la reproduction	Effets possibles sur la reproduction (alcool éthylique). Une consommation importante et prolongée d'alcool éthylique pendant la grossesse peut être la cause d'un accroissement du risque d'anomalies dans le développement du foetus chez l'humain.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central, les voies respiratoires.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	Les estimations de la toxicité aigüe (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. L'estimation de la toxicité aigüe (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	13400-15100 mg/L; 96 h (ethyl alcohol)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	9268-14221 mg/L; 48 h (ethyl alcohol)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3.68 mg/L; 48 h (CAS no 98-56-6)
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	1190-1290 mg/L; 96 h (methyl propyl ketone)
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	161 mg/L; 96 h (CAS no 108-65-6)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	>500 mg/L; 48 h (CAS no 108-65-6)
	Poisson - Danio rerio	CL50	3 mg/L; 96h (CAS no 98-56-6) OECD 203
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	>500 mg/L; 96 h (Titanium dioxide)
	Invertébré aquatique - Daphnia pulex	CE50	9.2 mg/L; 48 h (Titanium dioxide)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	>10000 mg/L; 24 h (CAS no. 112945-52-5)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	>110 mg/L; 96 h (methyl propyl ketone) OECD 202
	Poisson - Pimephales Promelas [Statique]	CL50	376 mg/L; 96h (n-Butyl Alcohol) OEDC 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1983 mg/L; 48 h (n-Butyl alcohol)
	Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50	>500 mg/L; 72 h (n-Butyl alcohol)
	Poisson - Branchydanio Renio - eau douce	CL50	5000 mg/L; 96 h (silica, amorphous)
	Invertébré aquatique - Ceriodaphnia dubia	CE50	7600 mg/L; 48 h (silica, amorphous)
	Algue - Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	440 mg/L; 72 h (silica, amorphous)
Persistance	Le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'environnement.		
Dégradabilité	Le p-chloro trifluorométhyl benzène ne se dégrade pas via photolyse dans l'eau. Il n'est pas facilement biodégradable, 19.2% au cours de 28 jours (OCDE TG 301D). L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques comme le dioxyde de titane. L'éthanol est facilement biodégradable dans des conditions aérobiques et anaérobiques (OCDE Ligne directrice 301D). L'alcool butylique est facilement biodégradable. La dégradation selon sa Demande Biochimique en Oxygène DBO (consommation d'O2) est de 92% en 20 jours. La méthyl propyl cétone (CAS no 107-87-9) est facilement		

	biodégradable à 70% sous des conditions aérobiques (OCDE 301D). L'acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol est facilement biodégradable (83% en 10 jours) OCDE 301 F.
Potentiel de bioaccumulation	Une estimation du Facteur de bioconcentration (FBC) de 110 dans les poissons et du coefficient de partage estimé Log Koe de 3.6, suggère que le p-chloro trifluorométhyl benzène a un potentiel de bioaccumulation dans les organismes aquatiques élevé (TOXNET). L'éthanol possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de <10 et un Log Koe de <0, indiquant un faible potentiel de bioaccumulation. L'alcool butylique possède une valeur de Facteur de bioconcentration (FBC) de 3 et un Log Koe de 0.8 à 1, indiquant un très faible potentiel de bioaccumulation. La méthyl propyl cétone (CAS no 107-87-9) est soluble dans l'eau et a un faible Facteur de bioconcentration (FBC) de 3 et un Log Koe de 0,91. La méthyl propyl cétone ne devrait pas s'accumuler dans la chaîne alimentaire. L'acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol ne devrait pas se bioaccumuler selon un faible coefficient de partition (Log Koe 0.36).
Mobilité dans le sol	La valeur estimée Koc de 1600 suggère que le p-chloro trifluorométhyl benzène devrait avoir une faible mobilité dans le sol (TOXNET). L'éthanol est très soluble dans l'eau. La valeur de partitionnement de Koc de 1 indique qu'une mobilité élevée dans le sol est à prévoir. Il se répartira surtout dans l'atmosphère (57%) et dans l'eau (34%). L'alcool butylique est soluble dans l'eau. La valeur estimée Koc de 3.2 suggère que le produit devrait avoir une très grande mobilité dans le sol. La méthyl propyl cétone (CAS no 107-87-9) peut se volatiliser de la surface des sols humides. La valeur estimée Koc de 75 indique qu'elle devrait avoir une grande mobilité dans le sol. L'acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol est soluble dans l'eau et devrait avoir une mobilité élevée dans le sol. Il sera réparti dans l'atmosphère (10.22%), l'eau (89.73%), le sol (0.03%) et les sédiments (0.02%).
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3
Groupe d'emballage	III
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE III. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	

Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE III.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6		X		
Dioxyde de titane	13463-67-7		X		
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	68002-19-7		X		
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X		X
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X		X
Méthyl propyl cétone	107-87-9		X		
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	X	X		X
Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2		X		
Silice amorphe	7631-86-9		X		
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CERCLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Priority
p-Chloro trifluorométhyl benzène	98-56-6	X								
Dioxyde de titane	13463-67-7	X								
Urée polymérisée avec le formaldéhyde, butylé	68002-19-7	X								
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								
Alcool butylique normal	71-36-3	X	X	X					X	
Méthyl propyl cétone	107-87-9	X								
Acétate de l'éther monométhylique du propylène glycol	108-65-6	X								
Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	X								
Silice amorphe	7631-86-9	X								
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l´État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Dioxyde de titane	13463-67-7	X	
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988

B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables
Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets
Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS

NFPA

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-02-25
Version	01
Autres informations	- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant. RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org - OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

	CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.